

# Demande de subvention pour la campagne d'isolation thermique

## Isolation des murs par l'extérieur et Isolation des combles perdus – mode d'emploi

### Travaux à faire réaliser par une entreprise ou un artisan

#### 1. Demande du propriétaire

Courrier à adresser à la CCPOM en indiquant l'adresse du bâtiment concerné et les coordonnées téléphoniques du demandeur

#### 2 conditions d'éligibilité :

- Bâtiment âgé de plus de 25 ans
- Les critères de résistance thermique des matériaux utilisés doivent être identiques à la réglementation en vigueur pour le crédit d'impôt

↓

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie, dossier non éligible

↓

Si les deux conditions sont réunies, le dossier est recevable

↓

Transmission des coordonnées du demandeur à L'ALEC afin d'apporter toutes les informations techniques et au CALM pour le montage du dossier

#### 2. Informations techniques et Montage du dossier

L'ALEC prend contact avec le demandeur pour apporter une assistance technique.

Le CALM prend contact avec le demandeur pour monter le dossier de subvention

- Préconisations pour le projet d'isolation thermique (complément éventuel au devis)
- Aides techniques
- Aides au montage de dossier
- Réalisation de devis

↓

Une fois le dossier complet,

Passage en commission technique à la CCPOM

Si avis favorable de la commission, autorisation de démarrage des travaux selon les préconisations du CALM

**2 documents indispensables avant le démarrage de travaux** (sous peine de perte de l'éventuelle subvention) :

- Accord de la CCPOM après passage en commission
- Déclaration de travaux et accord de la mairie concernée

#### 3. Réalisation des travaux

Le demandeur fait réaliser les travaux suivant le devis présenté.

Une fois la facture acquittée, il la transmet à la CCPOM.

Le CALM vérifie sur place la conformité des travaux réalisés

↓

Passage en commission technique et au Bureau Communautaire de la CCPOM pour paiement de la subvention

Pour tous renseignements complémentaires,

**CCPOM**  
**Service Logement**  
03.87.58.32.32  
ccpom@ccpom.fr